

# Rapport annuel 2018



PDF



Autisme Luxembourg a.s.b.l.



# Table des matières

Historique	4	Service d'hébergement	15
Perspectives	5	Foyer Hollerich	15
Utilité publique et don en confiance	5	Foyer Boxhorn	16
Organes et services	6	Service aide à domicile	17
Conseil d'administration	6	Service psycho-pédagogique	18
Direction	6	Service soins-santé	18
Chefs de groupe	6	Service de coordination de l'assurance dépendance	19
Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	6	Service d'infirmierie	20
Administration	7	Service d'ergothérapie	20
Service technique	7	Service de logopédie	21
Personnel en 2018	7	Service de formation professionnelle	22
Généralités	7	Centre de loisirs	24
Ancienneté du personnel	8	Centre de jour	25
Nationalité du personnel	9	Ateliers d'inclusion professionnelle	27
Qualification du personnel encadrant	11	Projets cofinancés par le FSE	31
Types de contrat du personnel encadrant	11	O.P.E.C.E.	31
Temps de travail du personnel encadrant	11	KONTERBONT	31
Conventions	13	Formation e-pressé	33
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	13	Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé	34-45
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	13		
Service des Salariés Handicapés	13		
Caisse Nationale de Santé	13		
Qu'est-ce que l'autisme ?	13		
Procédure d'admission	14		
Phase 1 : Prise de contact	14		
Phase 2 : Elaboration d'un dossier d'employabilité	14		
Phase 3 : Organisation d'un stage d'observation et décision d'orientation	14		



## Historique

L'association Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été fondée en 1981. L'objectif était la création de classes d'enseignement spécialisé pour des enfants atteints d'autisme. Ainsi fut créé l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques, qui fut dans un premier temps subsidié par le Ministère de l'Éducation Nationale avant d'intégrer, en 1988, le Service de l'Éducation Différenciée.

- 1989 : Ouverture du Centre d'Intégration et de Récréation pour Personnes atteintes d'Autisme ».
- 2000 : Inauguration de l'atelier « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette.
- 2001 : Création du Centre Roger Thelen afin d'y installer plusieurs ateliers protégés et les services centraux. Progressivement divers services y ont été implantés, tels qu'un :
  - centre d'accueil de jour
  - service de consultation
  - service soins et santé
  - service de formation professionnelle.
- 2009 : Création d'un service aide à domicile
- 2014 : Inauguration du Centre d'Intervention Ambulatoire à Sandweiler.
- 2015 : Inauguration de l'extension du CRT à Beckerich.
- 2016 : Ouverture du nouveau foyer d'hébergement à Boxhorn.

# Perspectives

- Aménagement d'un Centre De Jour spécialisé dans l'annexe de la maison principale à Boxhorn en 2019.
- Planification de nouvelles structures d'hébergement à Pétange pour 2023-2024.
- Transfert du foyer d'hébergement Hollerich à Olm début 2020.
- Recherche de sites qui se prêtent à la construction de nouveaux ateliers d'inclusion professionnelle. Une préférence est émise aux régions est et sud du Luxembourg.
- Déménagement des ateliers « Back-Office » et « Info-Média » ainsi que du Service de Formation Professionnelle dans l'ancienne école à Useldange fin 2019.
- Déménagement de l'atelier « Céramique » au CRT Beckerich début 2020.
- Cofinancement du projet « Formation e-Pressé » par le FSE jusque fin juin 2020.

## Utilité publique et don en confiance

Par arrêté grand-ducal du 06 juin 2003, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a été reconnue organisme d'utilité publique pouvant recevoir des dons en espèces déductibles du revenu imposable. Autisme Luxembourg a.s.b.l. est signataire du « Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public ». Ce code de bonne conduite définit six engagements que les organismes adhérents entendent respecter : les droits des donateurs, une gestion désintéressée, une gestion rigoureuse, des actions de communication irréprochables, des actions de collecte de fonds irréprochables, une transparence financière à l'égard des donateurs. 32 fondations et associations sont déjà signataires de ce code

de bonne conduite. Un guide d'autoévaluation a été distribué aux membres. L'objectif de cette démarche consiste à leur proposer des repères en vue d'évaluer le respect des engagements du Code de Bonne Conduite et qui sont valables quels que soient les donateurs, le type d'activité, les publics visés ou encore la taille de la structure.



# Organes et services

## Conseil d'administration

- Président : **Charles KAUFHOLD**
- Vice-président : **François LINSTER**
- Secrétaire : **Caroll KREMER**
- Trésorier : **Patrick SCHILTGES**
- Membres : **Michel BRACHMOND**  
**Mélanie BURK**  
**Danielle EMERING-WAGNER**  
**Fernand KARP**  
**Claudine NOSBUSCH**  
**Monique PUTZ**  
**Chantal STECKER**

Aucun salarié de Autisme Luxembourg a.s.b.l. n'est membre du conseil d'administration. Monsieur Marc De Geest, directeur, est invité permanent aux réunions du conseil mais n'a pas de mandat délibératif.

## Direction

Au 31 décembre 2018, la direction se compose comme suit :

- Marc De Geest, directeur ;
- Vincent Brack, chargé de direction ;
- Nathalie Oberweis, chargée de direction ;
- Danielle Philippi, chargée de direction.

La mission de la direction consiste essentiellement à assurer la gestion quotidienne des services, à préparer et accompagner les projets de l'association et à participer activement aux activités des différentes instances du secteur du handicap.

Cette stratégie vise à favoriser la solidarité, la cohésion et les échanges de bonnes pratiques entre les gestionnaires du secteur, à renforcer le poids de celui-ci dans les négociations menées avec les financeurs et enfin à configurer et positionner au mieux Autisme Luxembourg a.s.b.l. dans un environnement légal, réglementaire et conventionnel en constante évolution.

## Chefs de groupe

Pour la gestion des équipes, la direction est assistée par quatre chefs de groupe, qui travaillent au sein des équipes sur le terrain tout en assurant des tâches de coordination.

Au 31 décembre 2018, l'équipe des chefs de groupe se compose comme suit :

- Jennifer Even, chef de groupe « SFP » ;
- Barbara Saddi, chef de groupe « Foyer Hollerich » ;
- Natascha Salomon, chef de groupe « Service Aide à Domicile » en remplacement de Corinne Steichen ;
- Cathy Soeder, chef de groupe « Ateliers » ;
- Joachim Thielen, chef de groupe « Foyer Boxhorn » .

## Plateforme de coopération avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Conformément aux conventions signées avec l'État, la direction a rencontré à différentes reprises les représentants de la division II (personnes handicapées) du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

## Administration

L'administration assure les tâches de l'accueil, du secrétariat, de la gestion des dossiers du personnel, de l'assurance dépendance et de la comptabilité. Elle compte quatre employés et un comptable.

Un informaticien assure la gestion du parc informatique.

## Service technique

Le service technique d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. est assuré par trois techniciens.

# Personnel en 2018

Le personnel employé par Autisme Luxembourg a.s.b.l. compte au 31/12/2018 :

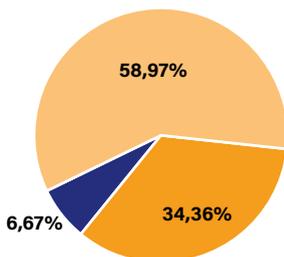
- Salariés encadrants : 89 ETP
- Salariés handicapés : 57,5 ETP
- Contrats d'apprentissage : 11 ETP

- Salariés encadrants
- Salariés handicapés
- Contrats d'apprentissage

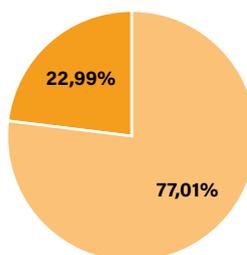
## Généralités

(en ETP)	Hommes	Femmes	Total
Salariés encadrants	27,1	61,9	89,0
Salariés handicapés	44	13,5	57,5
Contrats d'apprentissages	1,0	10,0	11,0
<b>Total</b>	<b>72,1</b>	<b>85,4</b>	<b>157,5</b>

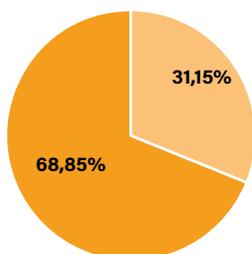
### Répartition des salariés par status



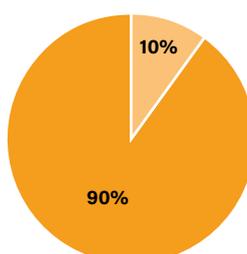
### Salariés handicapés



### Salariés encadrants



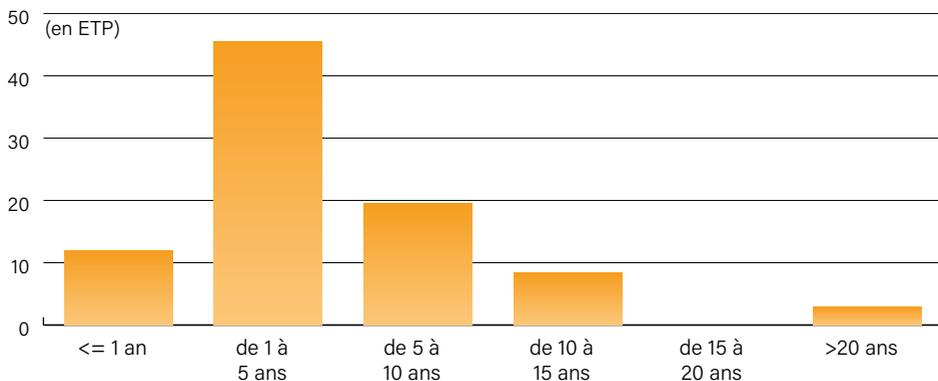
### Apprentis



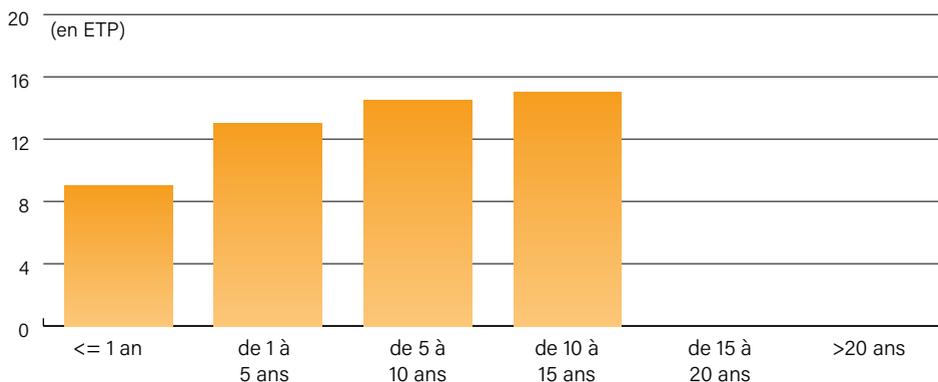
## Ancienneté du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
<= 1an	<b>9,425</b>	<b>7,000</b>	<b>1,000</b>	<b>17,425</b>
de 1 à 5 ans	<b>49,800</b>	<b>22,000</b>	<b>10,000</b>	<b>81,800</b>
de 5 à 10 ans	<b>18,500</b>	<b>15,000</b>	<b>0</b>	<b>33,500</b>
de 10 à 15 ans	<b>8,100</b>	<b>13,500</b>	<b>0</b>	<b>21,600</b>
de 15 à 20 ans	<b>0,75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,75</b>
> 20 ans	<b>2,425</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,425</b>
<b>Total</b>	<b>89,000</b>	<b>57,500</b>	<b>11,000</b>	<b>157,500</b>

### Salariés encadrants

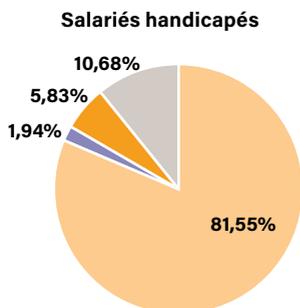
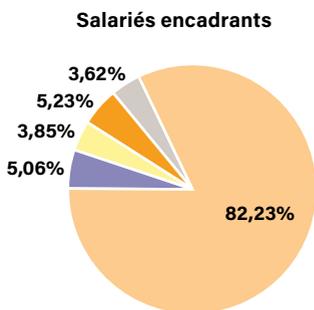


### Salariés handicapés



## Nationalité du personnel

(en ETP)	Salariés encadrants	Salariés handicapés	Apprentis	Total
luxembourgeoise	69,700	46,500	8,000	124,200
allemande	6,225	1,000	0	7,225
belge	4,700	0	0	4,700
portugaise	4,050	3,000	3,000	10,050
autre EU	3,825	7,000	0	10,825
Autre pays du monde	0,500	0	0	0,500
<b>Total</b>	<b>89,000</b>	<b>57,500</b>	<b>11,000</b>	<b>157,500</b>





## Qualification du personnel encadrant

(en ETP)	Salariés encadrants	En %
Master 1)	7,1	7
Bachelor 2)	9,675	9
Éducateur gradué	5,25	5
Éducateur diplômé	29,625	37
Éducateur diplômé/gradué en formation	1,125	2
Infirmier diplômé	4	2
BAC	1,55	2
CATP 3)	13,450	15
Auxiliaire de vie	11,3	14
Enseignement sec. non terminé	1,500	2
Enseignement primaire	4,425	5
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>100,00</b>

1) économie, informatique, pédagogie, psychologie

2) ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, assistant social, infirmier gradué, éducateur gradué

3) céramiste, horticulteur, cuisinier, confiseur, vente, couture...

### Salariés encadrants

Enseignement sec. non terminé	0,02	(en ETP)
Éducateur dipl./gradué en formation	0,02	
BAC	0,02	
Infirmier diplômé	0,02	
Éducateur gradué	0,05	
Enseignement primaire	0,05	
Master 1)	0,07	
Bachelor 2)	0,09	
Auxiliaire de vie	0,14	
CATP 3)	0,15	
Éducateur diplômé	0,37	

### Types de contrat du personnel encadrant

	Salariés encadrants et apprentis
CDI	103
CDD	4
Apprentissage	11
<b>Total</b>	<b>118</b>

### Temps de travail du personnel encadrant

	Salariés encadrants et apprentis
100%	67
87,5%	2
75%	11
50%	14
autres	24
<b>Total</b>	<b>118</b>

# Conventions

Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

3

conventions de financement

Ministère du Travail, de l'Emploi et de  
l'Economie sociale et solidaire

1

convention de financement

Service des Salariés Handicapés

1

convention de financement

Caisse Nationale de Santé

4

contrats d'aide et de soins (Réseau, ESI,  
CSS) avec la Caisse Nationale de Santé en  
vue de la prestation des actes de l'assu-  
rance dépendance.

## Qu'est-ce que l'autisme ?

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA) font partie des troubles envahissants du développement (TED) présentant des symptômes au niveau des interactions sociales, de la communication et des comportements et/ou intérêts répétitifs et stéréotypés. La gravité ainsi que la manifestation des symptômes varient en fonction de la personne et de la présence/absence de déficience intellectuelle.

Un diagnostic spécifique à l'autisme est donc indispensable en vue de déterminer précisément

la nature et l'ampleur des TSA. Au Luxembourg, ce diagnostic est toujours posé par un médecin et habituellement une procédure assez longue et complexe, d'autant plus s'il se détermine à l'âge adulte.

L'autisme n'est pas une maladie, et ne peut donc pas être guéri. Néanmoins, à travers des prises en charge psycho-pédagogiques adaptées, les symptômes invalidants peuvent être réduits et les compétences sociales, pratiques et/ou de résolution de problèmes développées.

# Possibles manifestations des TSA

- Altération qualitative des interactions sociales
- Altération qualitative de la communication
- Comportements et intérêts répétitifs et stéréotypés



Interactions inappropriées  
(p.ex. monologues,  
faux-pas, ...)



Contact physique  
inapproprié  
(trop de distance /  
manque de distance)



Intérêt excessif pour un  
sujet en particulier



Utilisation particulière du  
langage (p.ex. écholalie)



Eventuels îlots de  
compétences (talents)



Difficultés dans la  
reconnaissance  
ou expression émotionnelle  
(p.ex. rires inadaptés)



Pas de contact visuel ou  
regard fixe



Difficultés dans la gestion  
de changements



Séréotypies /  
comportements bizarres



Particularités sensorielles  
(hypo- ou hypersensibilité  
aux bruits p.ex.)



Isolement social ou pas  
d'intérêt pour les contacts  
sociaux

# Procédure d'admission

Les services de travail et de thérapie d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. accueillent des personnes qui répondent aux critères d'admission suivants :

- atteintes d'un trouble du spectre autistique selon DSM-V et
- ayant dépassé l'âge de la scolarité

Remarque : Si ces critères d'admission ne sont pas donnés, les personnes sont orientées vers une autre structure ou un autre organisme.

## Phase 1 : Prise de contact

1. Demande écrite ou verbale de la part de la personne concernée, des parents, d'intervenants professionnels ou demande d'avis d'employabilité de la part de la Commission d'Orientation et de Reclassement (COR)

2. Premier entretien avec le demandeur

Un premier entretien avec le ou les demandeurs aura lieu dans un de nos services. Les objectifs de cette première prise de contact sont :

- La présentation de l'association et de ses services au demandeur.
- La présentation de la situation actuelle de la personne concernée par le demandeur.
- La concrétisation de la motivation du demandeur qui se traduit par une inscription sur la liste d'attente en vue d'établir un dossier d'employabilité et de proposer des mesures pour augmenter l'employabilité de la personne concernée.

## Phase 2 : Elaboration d'un dossier d'employabilité

- Dans le cadre du service OPECE (Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité) un dossier d'employabilité est établi pour avoir une image globale de la personne concernée.
- Proposition de mesures pour augmenter l'employabilité de la personne concernée dont une possibilité est un stage d'observation dans nos services.

## Phase 3 : Organisation d'un stage d'observation et décision d'orientation

A la fin du stage d'observation, la commission d'admission décide si:

- la personne concernée va commencer sa formation dans le service de formation professionnelle (SFP) de Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou
- la personne concernée va recevoir un contrat de travail dans les ateliers d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou
- la demande ne correspond pas pour les services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. et une orientation sera faite vers une autre institution.

# Service d'hébergement

## Foyer Hollerich

Etablir une relation de confiance tout en offrant un lieu de vie serein ainsi que maintenir les compétences acquises et promouvoir l'évolution de la personne afin de promouvoir l'autonomie des usagers tels sont les objectifs principaux.

La mission est d'assurer l'accompagnement quotidien de la personne atteinte d'autisme. Etant donné que le bien-être de la personne encadrée passe en premier, le foyer est l'endroit dans lequel elle peut se sentir à l'aise, un endroit sécurisant dans lequel elle peut s'épanouir.

Il convient avant tout d'offrir aux usagers un endroit dans lequel ils peuvent, se laisser aller tenant compte du fait qu'ils sont encadrés toute la journée et que le travail leur coûte beaucoup d'énergie. Au foyer, ils peuvent se relaxer après une longue journée de travail.

Le foyer est également un lieu auquel ils peuvent laisser libre cours à leurs stéréotypes ou à d'autres comportements non appropriés qu'ils doivent refouler pendant la journée.

Une autre mission est de donner la possibilité à la personne atteinte d'autisme de pouvoir évoluer,

notamment d'acquérir de nouvelles compétences pour promouvoir son autonomie.

Pour pouvoir assurer un encadrement de qualité, un travail d'équipe ainsi qu'une collaboration étroite avec les familles est primordial.

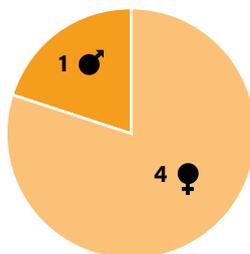
La plupart des heures de thérapie prennent lieu au CRT et non au Foyer. La psychologue vient une fois par mois au sein du foyer, pour « le groupe de parole » qui dure deux heures ayant pour but de favoriser la dynamique au sein du groupe des usagers

Le foyer ne propose pas d'activité spécifique, les usagers participent à des activités externes étant accompagnés par les encadrants. Les activités proposées au foyer sont plutôt des activités quotidiennes qui servent au bon fonctionnement du quotidien comme par exemple accompagner et aider les usagers dans leurs tâches domestiques. Le weekend, les usagers participent aux activités proposées par le Centre de loisirs ou bien proposent eux-mêmes des sorties.

En 2018, le personnel se constitue de 1 éducatrice graduée, 3 éducateurs, 2 auxiliaires de vie et 1 auxiliaire de vie en formation.

**4**  
usagers qui bénéficient de l'assurance  
dépendance

**Usagers encadrés**





## Foyer Boxhorn

Le foyer à Boxhorn offre une vie protégée à 10 résidents ainsi qu'un lit de répit temporaire. Depuis 2,5 ans, le groupe de vie habite dans le grand bâtiment rond qui a été largement reconstruit et modernisé en 2016 pour répondre au mieux aux besoins des résidents. Il est constitué des personnes atteintes de troubles du spectre autistique qui, en raison de leur âge ou de leur handicap, ont davantage besoin d'une prise en charge tant du côté des soins que du côté pédagogique. L'objectif est donc de créer une atmosphère familiale paisible de bien-être, d'intimité et de sécurité.

Le foyer offre non seulement un cadre de vie protégé, mais permet aux résidents de maintenir leurs compétences, de se former et - au mieux - d'améliorer leurs autonomies. C'est en fonction de leurs compétences que les résidents sont activement impliqués dans les tâches de la vie quotidienne.

L'observation et l'évaluation des compétences individuelles permettent de définir des objectifs à promouvoir.

La moitié des résidents participe activement à la vie professionnelle et travaille dans les ateliers d'inclusion professionnelle au CRT à Beckerich.

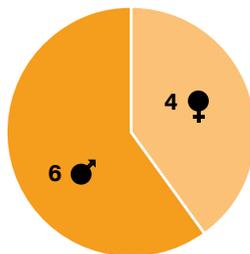
L'autre moitié reste à Boxhorn pendant la journée. Ils y sont soignés et sont impliqués dans la routine quotidienne. Les actes de soutien ou de thérapie sont proposés en alternance avec les activités de loisirs et les périodes de repos.

Les activités régulièrement proposées sont multiples telles que natation, bricolage, promenades à pied, Airtramp, jardinage, cuisine, visites, jeux de société, ferme pédagogique, bains relaxants.

L'équipe multidisciplinaire est en contact et en échange étroits avec les éducateurs, les

**10**  
usagers qui bénéficient de l'assurance  
dépendance

### Usagers encadrés



thérapeutes, les psychologues du CRT à Beckerich afin de garantir une qualité de soins et de soutien des résidents. Le contact et l'échange avec les familles des résidents constituent également un aspect important du travail quotidien. Afin de maintenir un bon contact personnel avec les familles respectives, plusieurs rencontres sont organisées

telles qu'une fête d'été, un café de l'Avent ou un brunch de printemps et des réunions par an.

En 2018, le personnel se constitue de 6 éducateurs, 2 infirmières, 2 aide soignants, 3 aides socio-familiales, 2 auxiliaires de vie et 2 auxiliaires de vie en formation.

## Service aide à domicile

Depuis 2008, le SAD s'occupe des personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA) en dehors de leur travail, dans leur sphère privée (domestique). De nombreuses personnes atteintes d'autisme, principalement celles avec le syndrome d'Asperger, vivent de manière autonome dans leur propre appartement ou s'efforcent de vivre de la manière la plus autonome possible. Le SAD offre une assistance aux personnes concernées dans toutes les domaines privés si besoin. L'objectif est d'atteindre ou de maintenir autant d'autonomie que possible. Les diverses prestations du SAD sont :

- Assistance pour le ménage
- Accompagnement dans le bureau et les tâches administratives
- Accompagnement des visites médicales
- Collaboration avec des clubs de soins, des services de soins, etc.

- Établissement et maintien de l'environnement social des personnes touchées
- Activités de loisirs sous forme d'activités individuelles
- Activités de groupe hebdomadaires
- Planification et réalisation de voyages en commun et de congés individuels

En 2018, 16 personnes atteintes de TSA dont 2 femmes et 14 hommes sont suivies par une équipe de 6 personnes.

Il y avait un total de 979 activités individuelles (visites à domicile dans des communautés résidentielles) et 51 activités de groupe. En outre, un voyage de groupe de cinq jours aux Pays-Bas a été effectué.



# Service psycho-pédagogique

En 2018, le service se compose comme suit : 1 pédagogue, 1 éducateur, 1 sophrologue, 1 musicothérapeute gradué et 5 psychologues dont 2 psychothérapeutes.

L'objectif du service est d'accompagner le bénéficiaire dans son projet individuel tant professionnel que psycho-social afin d'atteindre un épanouissement personnel. Les intervenants essaient de se rapprocher de cet objectif en travaillant en réseau ainsi qu'en équipe multidisciplinaire. Par des séances psychologiques individuelles, des groupes d'entraînement aux habilités sociales, des entretiens avec la famille ou des professionnels externes, l'équipe psycho-pédagogique évalue les compétences de la personne et l'aide à se rapprocher de ses objectifs.

Outre l'accompagnement et soutien de la personne concernée, les missions du service englobent également le soutien et le conseil des équipes éducatives, le travail conceptuel interne, l'offre de formation interne et externe ainsi que la fonction consultative et d'expertise concernant les troubles du spectre de l'autisme pour toute personne en demande.

Le rôle du sophrologue est de constituer avec la personne encadrée une « boîte à outils » individuelle rassemblant les méthodes les plus appropriées pour son bien-être (exercices de respiration, visualisations, relaxation progressive...).

L'effet thérapeutique de la musique et de l'activité musicale peut s'étendre à de nombreux domaines, comme p.ex. la perception, la capacité de contact, la motricité ou le bien-être, pour en citer que quelques-uns. Suite à son large spectre d'action, la musicothérapie repose sur une approche holistique. Elle peut se pratiquer aussi en complément à d'autres méthodes thérapeutiques, telles que ergothérapie, orthophonie ou thérapie de la parole.

123

personnes ont profité du service psycho-pédagogique : 91 hommes et 32 femmes

3673

heures de thérapies

# Service soins-santé

Le service soins-santé se compose comme suit :

- Service de coordination de l'assurance dépendance ;
- Service d'infirmierie ;
- Service d'ergothérapie ;
- Service de logopédie.

Il a les missions suivantes :

- maintien et promotion de l'autonomie dans le respect mutuel de nos usagers, des familles et de l'environnement ;
- prise en charge globale et participation dans la vie active des usagers et de leurs familles ;
- prévention de la dégradation de la santé dans toutes ses dimensions ;
- travail selon le cadre de déontologie dans le cadre légal.

1. Début 2018:

**60**  
usagers bénéficiaires de l'AD:  
16 femmes et 44 hommes

Pour 58 des 60 usagers, Autisme Luxembourg a.s.b.l. est le réseau principal ; pour les 2 autres, l'association figure en tant que sous-traitant.

- 9 bénéficiaires de l'AD sont accompagnés par le service aide à domicile (SAD).
- 4 bénéficiaires de l'AD profitent du centre de loisirs (CDL) d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. .

Depuis le 01.01.2018, une nouvelle loi sur l'AD est entrée en vigueur. Suite à cette réforme, il y a eu des changements importants dans le mode de facturation et dans le langage professionnel. En milieu de l'année 2018, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a pris la décision de créer un service de coordination conforme à la nouvelle loi et à ses obligations légales. Le nouveau service a mis en place une nouvelle forme de documentation pour les différents services d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. : le centre de jour, l'hébergement, le centre de loisir, le service d'aide à domicile, les ateliers d'inclusion professionnelle ainsi que pour les intervenants spécialisés.

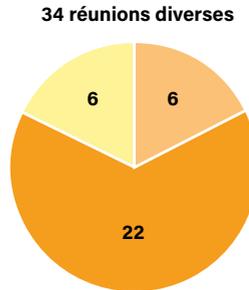
2. Au cours de l'année 2018:

**17**  
réévaluations

**1**  
première demande avec l'accord de l'AD

**3**  
bénéficiaires ont changé leur réseau principal suite à un changement des lieux de vie

- Réunions d'information et d'orientation avec des familles en individuel
- Réunions de consultation en interne pour la préparation des différents dossiers
- Réunions de coordination au niveau national



3. Fin 2018 :

**57**  
usagers bénéficiaires de l'AD dont l'association est le réseau principal:  
15 femmes et 42 hommes

Visite médicale

205,5 heures

visites médicales externes

156 heures

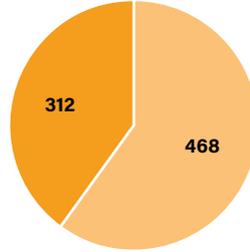
visites médicales internes  
du généraliste

520

passages à l'infirmierie petite  
plaie/ intervention médicale

780 heures d'intervention

- interventions dans la salle à manger au CRT
- interventions lors de l'activité douche



Travail administratif

100,5 heures

réunions diverses

141

rapports divers

Intervention

26 interventions

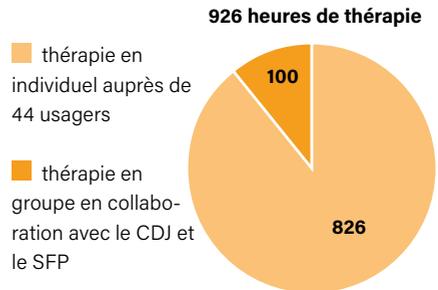
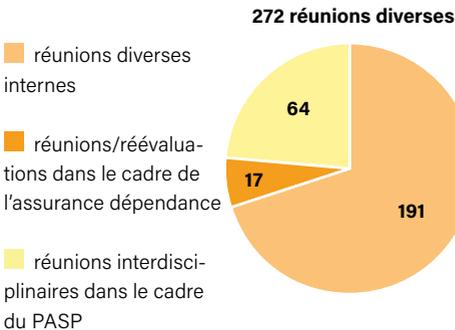
entraînement et apprentissage  
au travail et suivi ponctuel et sur  
demande spécifique

237 heures

entraînement et  
apprentissage dans la  
salle à manger au CRT

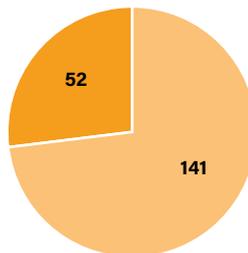
prévention

diverses interventions  
dans les ateliers, au  
SFP et CDJ



- rapports internes pour l'institution
- rapports en lien avec l'assurance dépendance

### 193 rapports divers



## Service de logopédie

441,5

# 311,5 heures

thérapie en individuel auprès de 26 usagers du CRT

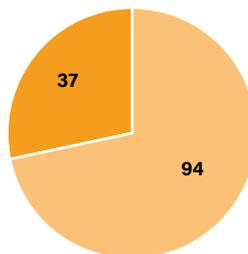
# 130 heures

entraînement et apprentissage

et mise en place de fiches de communications, divers systèmes des symboles et d'images (p. ex. PECS), entretien et actualisations des aides de communications électroniques

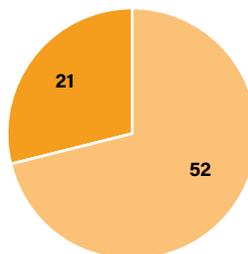
- réunions diverses internes
- réunions interdisciplinaires dans le cadre du PASP

### 131 réunions diverses



- rapports internes pour l'institution
- rapports en lien avec l'assurance dépendance

### 73 rapports divers



# Service de formation professionnelle

Le SFP accueille des personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique qui ont terminé leur scolarité et aimeraient préparer leur entrée dans la vie active.

L'objectif est de leur proposer une formation professionnelle, adaptée à leurs besoins spécifiques, afin que les personnes concernées puissent être orientées, soit vers un atelier d'insertion professionnelle, soit vers le marché ordinaire du travail, soit vers un service d'activité de jour.

Le SFP pourrait actuellement accueillir jusque 20 étudiants. La durée de la formation s'étend de 1 à 3 ans, selon les objectifs individuels fixés par chaque candidat. Elle se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. Les étudiants sont divisés en deux groupes différents en tenant compte de leur niveau d'autonomie comme de leurs besoins spécifiques. L'apprentissage est ainsi centré sur un programme individuel en tenant compte de l'acquisition et du développement des compétences personnelles. Le personnel spécialisé met en place des plans individuels pour promouvoir les compétences et ainsi augmenter le niveau d'autonomie de la personne concernée.

Ses missions principales sont :

- Réalisation d'un bilan de compétence
- Mise en place d'un programme de formation individualisé (théorique et pratique)
- Accompagnement spécialisé

Les activités proposées sont :

## Compétences scolaires classiques

- Lecture et écriture
- Calcul
- Différenciation et attribution
- Informatique
- Droits et devoirs
- Attitude de travail
- ...



## Compétences globales

- Hygiène
- Nutrition
- Mobilité
- Conscience générale du corps
- Orientation spatio-temporelle
- ...



## Matières spécifiques en rapport avec le trouble autistique

- Entraînement des habilités sociales
- Communication
- Interaction sociale
- ...



## Formation pratique

- proposée au sein des différents ateliers d'insertion professionnelle du Centre Roger Thelen
- Céramique
- Cuisine
- Jardinage
- Imprimerie
- ...



Total des places	♀	♂	Admissions 2018	Sorties 2018
10	1	9	7	3

Tableau : Places occupées au SFP en 2018

En 2018, le SFP a accueilli 10 étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Deux stagiaires ont terminé leur formation et ont été embauchés comme salariés handicapés dans nos ateliers d'insertion professionnelle. Un stagiaire a été orienté vers notre service d'activité de jour spécialisé.

Au courant de l'année 2018, l'équipe spécialisée du SFP a eu plusieurs changements dans le nombre des effectifs. En décembre 2018, l'équipe se composait de quatre éducateurs diplômés et d'un pédagogue spécialisé.

Durant l'année, trois semaines de réflexion en interne (sans les étudiants) ont été organisées où le personnel du Service de Formation professionnelle évaluait les progrès réalisés par les étudiants et fixait les objectifs pour le trimestre à venir : répartition des ateliers, évaluations individuelles, bilans annuels, élaboration du programme, formation interne....

En dehors des activités proposées, le service a organisé pendant l'année une porte ouverte pour les parents des élèves comme des rendez-vous individuels pour les familles. De plus, 6 sorties ont été réalisées dans le cadre des cours d'entraînement des habilités sociales.



# Centre de loisirs

Le CDL est un service qui propose des activités ludiques.

Il est divisé en deux groupes distincts. Le mardi et le jeudi, il est ouvert aux adolescents du système scolaire qui sont accueillis à partir de 12 ans.

Le samedi, les activités sont ouvertes aux adultes des ateliers d'inclusion professionnelle à partir du moment où ils quittent le système scolaire. Il n'y a aucune limite d'âge.

L'objectif du CDL est de viser une inclusion dans la société par le biais d'activités récréatives. De par ce fait, les activités s'effectuent majoritairement en dehors des locaux du CDL.

L'accent est mis sur les règles de comportements en société, sur l'autonomie de pouvoir retrouver

des personnes de même âge, mais surtout, sortir du cocon familial, du cadre des ateliers d'inclusion professionnelle et s'ouvrir au reste du monde.

Chaque participant reçoit un programme avec les activités du mois et s'inscrit à celles qui l'intéressent.

Les activités sont très variées:

- Activités culturelles : city trip, musée, théâtre, concert, exposition,...
- Activités sportives : Airtramp, piscine, bowling, marche,...

Actuellement 15 personnes, dont 7 femmes et 8 hommes sont accueillies dans les deux groupes.



# Centre de jour

Le CDJ est une structure d'accueil journalière dans l'enceinte du CRT s'adressant aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique et n'ayant pas/ plus de statut de salarié handicapé dans les ateliers d'inclusion professionnelle. Les objectifs de cette structure sont primordialement le bien-être des clients, pour lesquels nous un programme diversifié est proposé au quotidien.

Une équipe pluridisciplinaire composée de 6 éducateurs et 5 auxiliaires de vie travaillant en système de roulement journalier encadre le groupe de 7 clients (3 hommes et 4 femmes) et essaye de leur offrir un programme diversifié touchant les domaines suivants:

- Le bien-être en général (relaxation, promenades, stimulation basale, Airtramp...)
- Sorties adaptées à leurs besoins (piscine, Asinerie, excursions à Munzhausen, Alpacas...)
- Le volet ludique et la conservation de leurs capacités: (jeux, motricité, puzzles, chant et musique,...)
- Soins/santé: suivre les démarches définies par l'assurance dépendance (douche, lavage des dents, soins des ongles,...)

Les clients du CDJ profitent tous de l'assurance dépendance et font donc usage de diverses thérapies comme la kinésithérapie, l'entretien psychologique, l'ergothérapie et la musicothérapie.

Les activités proposées dans le cadre de l'accueil journalier des clients visent surtout au bien-être et à la stimulation de leurs sens. Pour soutenir et exercer l'inclusion, des sorties en piscine, des visites dans des restaurants de temps à autre, le contact avec des animaux et les promenades forment une partie essentiellement importante du travail au CDJ.

Afin de promouvoir le plus longtemps possible les capacités dont ils disposent, des activités ludiques sont proposées au quotidien: des puzzles et des jeux de rassemblement, de société et de concentration, comme le memory, pour entraîner l'endurance et la capacité de concentration. Le dessin et le bricolage aident à renforcer la créativité et la motricité fine, qui risquent assez souvent de dégrader rapidement suite à leur diagnostique.

La musique et le chant offrent en premier lieu une forme d'expression rythmique et soutiennent en partie l'évacuation du stress ressenti. En plus, la promotion de l'expression verbale et la concentration sont formés de manière rigolote sans donner la notion de "travailler sur..."



# Ateliers d'inclusion professionnelle

« Autisme Luxembourg a.s.b.l. » gère deux sites où sont implantés des ateliers d'insertion professionnelle (AIP) accueillant des personnes atteintes d'autisme et justifiant du statut de salariés handicapés : la « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette et le département « Ateliers d'Insertion Professionnelle » du « CRT à Beckerich. Les objectifs principaux de ces ateliers sont identiques : il s'agit de proposer des emplois adaptés à des personnes atteintes d'autisme qui ne sont pas - ou pas encore - en mesure d'intégrer le marché ordinaire du travail.

Par le biais d'un encadrement très individualisé, l'équipe encadrante veille à les faire participer au travail de production et à favoriser le développement de leurs compétences. Les AIP ont donc une double mission :

- La participation de la personne atteinte d'autisme aux processus de travail dans un cadre adapté ;
- L'insertion professionnelle sur le marché de l'emploi grâce à un apprentissage des compétences nécessaires et à l'organisation de stages en entreprises.

En plus de l'activité céramique proposée dans l'atelier « Keramikfabrik » implanté à Esch, le département « Ateliers d'Insertion Professionnelle » du CRT implanté à Beckerich a proposé 8 ateliers de travail en 2018 :

- Atelier Back-Office
- Atelier Confiserie
- Atelier Couture
- Atelier Cuisine
- Atelier Imprimerie
- Atelier Info-Média

- Atelier Jardinage
- Atelier Papier

L'atelier confiserie regroupe non seulement l'activité de production de confiseries (pâtes de fruits et bonbons gommés) mais aussi une importante activité de production de confitures (5 gammes et plus 25 sortes de confitures).

L'atelier back-office réalise notamment des travaux administratifs mais surtout des travaux de Gestion Électronique de Documents (GED) et d'archivage électronique. Initié depuis 2011 avec l'appui financier du Fonds social européen (FSE) et du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, cet atelier a continué en 2018 à développer sa clientèle et ses services en vue d'assurer, d'une part, encore de nouveaux postes de travail pour des salariés handicapés (souvent de type Asperger) et, d'autre part, sa productivité en vue de renforcer la capacité de productivité et de rentabilité.

Comme son nom l'indique, la « Keramikfabrik » à Esch-sur-Alzette est un atelier réalisant des objets artisanaux en céramique au moyen de différentes techniques de production : techniques du moulage, technique du libre montage, réalisation d'articles « sur mesure ».

En 2018, le chiffre d'affaires global pour tous les AIP a encore augmenté de près de 6% par rapport à celui réalisé en 2017. Certaines productions sont en augmentation continue (et conséquente surtout au niveau de l'atelier confiserie et buanderie) alors que d'autres AIP ont quasi atteint leurs limites de production compte tenu des ressources de production (personnel de production, personnel encadrant et encadré, infrastructure et matériel de production). Comme les années précédentes,

de nouveaux marchés et clients ont été acquis en 2018, toutefois, certains AIP ne parviennent plus à assurer davantage encore de volume de production de biens (ex: articles en céramique) ou de réalisation de services (ex: digitalisation de registres de communes).

Au-delà des 8 AIP conventionnels, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a continué à développer de potentielles nouvelles activités pouvant lui permettre d'initier de nouveaux postes de travail afin de satisfaire les nombreuses personnes atteintes d'autisme qui sont encore en attente d'une opportunité de mise au travail dans nos AIP. Ainsi, en 2018, l'association a pu, de plus en plus souvent organiser des périodes de mise au travail dans la réalisation de travaux de découpe et de gravure au laser (gravure de trophées, découpe de maquettes,...) sur et dans diverses matières (bois, verre, plexi,...). Ces activités intermittentes pour divers clients ont déjà permis d'assurer un chiffre d'affaire très satisfaisant surtout en deuxième partie d'année. Cette activité de gravure et découpe au laser devrait pouvoir se développer pleinement dans un nouvel atelier autonome à partir de 2019.

En 2018, 6 usagers du service de formation professionnelle ont pu débiter leur contrat de travail en tant que salarié handicapé au sein des AIP. Pour des raisons de santé, il a été mis fin au contrat de travail d'un salarié handicapé qui a été réorienté vers un statut de non travailleur et vers une prise en charge dans des activités plus occupationnelles. Durant l'année 2018, l'association a encore assuré la gestion administrative de plusieurs dossiers de demandes en obtention du statut de salarié handicapé et/ou d'avis d'orientation professionnelle vers ses AIP en vue de préparer de nouvelles mises sous contrat de travail, dès 2019, pour des usagers du service de formation professionnelle en 2018.

Comme déjà auparavant, le service de formation professionnelle et les AIP sont restés confrontés

en 2018 à de nouvelles demandes de prises en charge alors qu'il existe déjà une liste d'attente très importante (plus de 20 personnes en attente à (très) court terme d'une insertion socio-professionnelle en milieu protégé et plus de 50 personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) en attente d'une aide spécialisée (par exemple, jobcoaching ou social training). Cet encadrement ou soutien est indispensable en vue de les aider à assurer ou préserver une insertion socio-professionnelle singulièrement sur le marché ordinaire du travail ou vers nos AIP si besoin.

En fin d'année 2018, les AIP occupaient 60 salariés handicapés sous contrat de travail (59,5 ETP). Les demandes d'insertion professionnelle, à terme, dans les AIP, sur base d'un contrat de travail sous le statut de salarié handicapé, restent toujours très importantes puisqu'elles sont liées aux personnes qui sont, soit en fin de cycle de formation professionnelle dans l'association, soit aux personnes qui nous sont orientées par des opérateurs privés et publics ou encore des partenaires extérieurs (COR, CTSA, centre de compétences, COSP-HR,...). Généralement, entre 5 à 8 personnes sont donc susceptibles d'être engagées chaque année dans les AIP, selon les ressources disponibles en termes de personnel d'encadrement et de postes de travail dans chaque atelier.

Ces engagements permettent de libérer des places dans le service de formation professionnelle (SFP) qui peut alors accueillir de nouveaux candidats à l'insertion dans les ateliers. Avant leur entrée en SFP, ces candidats effectuent un stage d'observation de minimum 3 mois à temps plein dans les ateliers. Ainsi, 7 nouveaux stagiaires ont débuté, soit en janvier ou en septembre, un stage d'observation dans les AIP en 2018. Ainsi, ils ont été intégrés temporairement dans les ateliers, soit à temps plein durant leur stage d'observation, soit à temps partiel par la suite (3 jours par semaine) dans le cadre de leur entrée dans un projet de

formation professionnelle. Avec ces nouvelles entrées en 2018, le taux maximal d'occupation est donc presque atteint dans plusieurs ateliers de travail. Fin 2018, il reste encore quelques postes de travail disponibles, certains jours et dans certains AIP, sur base de l'espace disponible et des postes de travail vacants mais aussi selon les possibilités qui seront garanties par budget de fonctionnement afin de pouvoir assurer le personnel nécessaire pour garantir une qualité et une efficacité suffisantes de travail face aux contingences d'encadrement et de production en lien avec les personnes atteintes de TSA.

Depuis l'extension des bâtiments en 2014, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a continué en 2018 à créer de nouveaux espaces et postes de travail et a réorganisé encore certaines activités afin de pouvoir assurer au maximum à Beckerich, environ 85-90 postes de formation ou de travail et 10 places occupationnelles. Ces postes sont à répartir entre les salariés handicapés et les usagers des 3 principaux secteurs d'activités que sont les ateliers de travail (+/- 65-70 salariés handicapés), le service de formation professionnelle (+/- 20 places de formation dont la partie pratique professionnelle est intégrée dans le fonctionnement des ateliers) et le centre d'activités de jour (8 à 10 places).

La « Keramikfabrik » située à Esch-sur-Alzette a continué en 2018 à offrir 6 à 7 places de travail à des personnes atteintes d'autisme. Cet atelier a donc permis de former et d'insérer plusieurs jeunes adultes dans les techniques de production d'articles en céramique. Par ce biais, ces jeunes ont été également confrontés à la gestion d'une activité de travail externalisée. Cela nécessite de leur part, d'autres apprentissages en lien notamment avec la gestion autonome des horaires de travail et des moyens de déplacement, la confrontation directe, matin et soir, avec la population en ville et les autres usagers des transports en commun ainsi que la gestion de leurs contacts sociaux durant les

repas de midi au restaurant.

Comme toujours, le cadre du personnel a encore évolué, en 2018, sur base de changements requis suite à des départs ou remplacements pour des raisons diverses (départs délibérés, congé de maternité, congé sans solde...).

Un objectif central encore en 2018 fut d'assurer un personnel de métier et éducatif suffisant et compétent dans les ateliers afin de répondre adéquatement au profil des personnes à encadrer et à l'évolution quantitative et qualitative des activités économiques à initier en vue d'assurer régulièrement le développement des activités et donc de nouvelles places de travail. En 2018, nous avons engagé un boulanger-confiseur en CDI en vue de renforcer la gestion de la production de confiture et de bonbons. De même, une couturière supplémentaire a été engagée en CDD à mi-temps en 2018 pour aider à la production d'articles en tissu recyclé. Par ailleurs, le personnel a pu bénéficier de multiples formations externes ou internes complémentaires, durant l'année 2018, en vue de renforcer ses compétences professionnelles ainsi que la qualité globale de l'encadrement des salariés handicapés dans les ateliers.

En 2018, 6 apprenti(e)s, dans le métier d'auxiliaire de vie, et 2 apprenties dans le métier d'aide-ménagère, ont continué leur formation dans les AIP. De plus, 17 stages d'étudiants, issus de multiples écoles du pays et de l'étranger, ont été réalisés ce qui a permis ponctuellement de consolider l'encadrement. En outre, 2 stages SVN (Service Volontaire National) de jeunes encadrés par le Service National de la Jeunesse ont été organisés dans les ateliers. A la fin de son stage volontaire, une personne a été engagée en vue de renforcer l'équipe du service d'aide à domicile.

L'association a veillé encore en 2018 à procéder au développement ou la modernisation de certains

équipements de production par le biais d'achats ou de leasing de matériels plus performants (matériel de cuisine, emballeuse sous film, bookscanner...).

Au cours de l'année, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a participé à près de 30 manifestations externes (marchés divers, expositions, braderies, activités culturelles, Emaischen, bazar international, Gala de l'inclusion,...) durant lesquelles elle a proposé un stand de vente de ses produits. Elle a aussi informé le public sur la problématique de l'autisme et sur les services qu'elle offre pour y répondre. Ces activités se déroulent dans l'ensemble du pays. L'association a en plus assuré une présence quotidienne, durant plusieurs jours ou semaines, lors notamment des marchés de Pâques au Cactus Belle Etoile et au marché de Noël à la City Concorde durant lesquels ses produits ont eu beaucoup de succès.

Comme toujours, ces activités annexes et complémentaires ont été assurées en 2018 non seulement par le personnel de l'association mais aussi par des bénévoles et sympathisants de l'association sans lesquels ces activités ne pourraient se réaliser avec une telle variété, ampleur et fréquence.

Par ailleurs, l'atelier cuisine a réalisé en 2018 plusieurs repas, banquets ou services traiteur pour des groupes externes (buffets froids ou chauds, pains surprises, canapés,...).

Comme chaque année et en 2018 encore, Autisme Luxembourg a.s.b.l. a aussi continué à accueillir de nombreux groupes de visiteurs au CRT à Beckerich. Ces visites ont permis à des membres d'associations et d'organismes divers, à titre professionnel ou privé, de découvrir l'association et son projet éducatif. Par ailleurs, à l'occasion de ces visites de ses ateliers, l'association a pu faire connaître les réalités des TSA et faire découvrir le savoir-faire des salariés handicapés à travers les produits de qualité qu'ils réalisent chaque jour, avec l'appui et le professionnalisme du personnel de métier et des éducateurs.

Enfin, afin de garantir et renforcer un développement qualitatif continu, des groupes de travail composés de membres du personnel de l'association se sont tenus, encore durant l'année 2018, en vue d'améliorer encore divers supports de communication (site internet, digitalisation de supports pédagogiques, journal interne Infotisme, alimentation de qualité) ou de développer nos gammes de services et produits (Cellule de recherche et développement) afin de s'adapter aux nouvelles attentes des clients commerciaux en terme d'offre, de qualité et d'originalité dans nos produits et services.



# Projets cofinancés par le FSE

## O.P.E.C.E.

Les activités prévues pour le projet ont globalement été réalisées.

Depuis son lancement début 2016, le projet O.P.E.C.E. a pu traiter jusqu'à la fin juin 2018 51 dossiers d'employabilité et 40 plans d'encadrement individuel. Il a permis de mieux structurer l'accueil des bénéficiaires et de bien identifier dès le départ leurs besoins socio-psycho-pédagogiques.

Ceci a permis d'activer les personnes dans leur cursus d'insertion professionnelle à travers une première démarche ambulatoire. Grâce aux premiers contacts, des nouvelles orientations psycho-médico-sociales et professionnelles ont été définies et développées.

Le projet OPECE est pleinement opérationnel. Il a pu ouvrir une nouvelle dynamique dans la procédure de prise en charge des nouveaux candidats avec une optimisation des processus (notamment meilleure structuration et gain de temps). Les premiers contacts avec le bénéficiaire sont réalisés de manière plus rapide et plus systématique. Cette prise en charge rapide permet d'activer le bénéficiaire au plus vite dans son cursus d'insertion professionnelle.

## KONTERBONT

# KONTERBONT

Lëtzebuerg kenneléieren | Lëtzebuergesch léieren

Le « KONTERBONT » réunit dans un seul journal des thèmes d'articles très variés autour du Luxembourg et offre, par le biais des outils interactifs, une aide aux gens en pleine formation de la langue luxembourgeoise mais aussi aux résidents essayant d'améliorer leurs compétences de leur langue maternelle ce qui rend le « KONTERBONT » unique au Luxembourg.

Le cofinancement a permis de réaliser le premier journal électronique entièrement rédigé en langue luxembourgeoise au Luxembourg et qui permettra de donner un emploi durable à une dizaine de salariés handicapés.

Il s'agit d'une activité inédite dans les ateliers d'inclusion professionnelle qui a été développée en permanence depuis son lancement début 2016.

La formation acquise (notamment dans le domaine digital) par les salariés handicapés pour l'édition du journal est une expérience utile pour d'autres jobs sur le marché ordinaire.

Une démarche transversale avec tous les acteurs promouvant d'une manière ou d'une autre la langue luxembourgeoise s'est avérée indispensable pour construire et réaliser un tel projet.

Activé en janvier 2017, l'atelier Info-Média est en charge du développement et de la mise en place technique du journal « KONTERBONT ». Cet atelier et les activités en relation avec le journal



# KONTERBONT

Lëtzebuerg kenneléieren | Lëtzebuergesch léieren

Verbesser deng lëtzebuergesch Sproochkenntnisser  
an erweider däi Wuertschatz!

Mam KONTERBONT, där éischer komplett  
digitaler Zeitung op Lëtzebuergesch!

An eelef Rubricke fénn's du all zwee Méint  
spannend an informativ Artikeler ronderëm  
d'Lëtzebuurger Land a seng Leit. Iwwert dem  
Liese léiers du nei Wierder kennen a verbessers  
deng Aussprooch.

**Probéier et aus!**



[www.konterbont.com/download/](http://www.konterbont.com/download/)

électronique ont permis de former douze personnes atteintes d'autisme sous conditions réelles de production.

Les différents domaines d'activités dans la chaîne de production d'un tel journal rendent possible de proposer des activités de travail variées et adaptées aux compétences des différents usagers en stage de formation.

Les activités diverses continueront en 2019 afin d'établir le nom de marque « KONTERBONT » sur le marché des publications classiques et électroniques et d'en faire une concurrence aux médias établis.

### Formation e-Press

Début 2018, 13 apprenants justifiant du statut de « salarié handicapé » ont débuté leur formation continue dans les technologies informatiques spécifiques à l'édition digitale de presse. Ces apprenants sont encadrés en permanence par une équipe composée de 5 formateurs (2 éducateurs et 3 techniciens en informatique, graphisme et édition-vente) qui se relaient chaque jour pour assurer la formation essentiellement à travers un travail pratique sur divers types de maquettes ainsi que

par le biais de volets plus théoriques en lien avec chaque programme et technique informatique.

Les modules de formations sont proposés progressivement aux apprenants selon le plan de cours initialement prévu. Toutefois, l'accent est régulièrement davantage porté sur l'apprentissage plus poussé, pour un maximum d'apprenants sur certains modules car un maximum de compétences dans ces domaines est indispensable en vue de pouvoir collaborer à la gestion des contenus rédactionnels principalement dans le cadre de la revue « KONTERBONT ».

Par ailleurs, les aspects plus théoriques sont adaptés à chaque personne formée au sein de l'atelier ce qui permet de l'aider à progresser au mieux dans le renforcement de ses compétences et ses aptitudes professionnelles. De plus, chaque personne peut ainsi, selon son propre rythme et niveau d'apprentissage, essayer de répondre au mieux aux différentes tâches concrètes à assurer afin de pouvoir soutenir en équipe, un bon déroulement et avancement dans l'élaboration du journal électronique « KONTERBONT ».





## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux membres de  
AUTISME Luxembourg A.s.b.l.,  
1, Jos Seyler Strooss  
L-8521 Beckerich

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de AUTISME Luxembourg Association sans but lucratif, (« l'Association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables applicables à l'Association définis par le Conseil d'Administration et tels que détaillés dans la note 2 aux comptes annuels.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux principes comptables spécifiques qu'il a retenus, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

## Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 23 avril 2019

BDO Audit  
Cabinet de révision agréé  
représenté par

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Barret', written over the text 'représenté par'.

Jean-Philippe Barret

**AUTISME Luxembourg A.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg F 5176

**BILAN**

au 31 décembre 2018

<b>A C T I F</b>	<b>Notes</b>	<b>2018 EUR</b>	<b>2017 EUR</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>9 580 782,34</b>	<b>9 825 057,24</b>
Immobilisations corporelles	3	9 578 782,34	9 825 057,24
Immobilisations financières		2 000,00	0,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1 562 821,75</b>	<b>1 240 528,02</b>
Stocks		88 642,46	81 172,76
Créances		1 117 743,59	638 539,61
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		974 288,81	338 310,32
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		143 454,78	300 229,29
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux		356 435,70	520 815,65
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		<b>0,00</b>	<b>2 611,67</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>11 143 604,09</u></b>	<b><u>11 068 196,93</u></b>
<b>P A S S I F</b>			
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	4	<b>1 301 390,15</b>	<b>1 247 362,72</b>
Fonds associatifs		78 247,67	78 247,67
Résultats reportés		1 169 115,06	1 270 526,03
Résultat de l'exercice		54 027,42	(101 410,98)
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL</b>	5	<b>8 819 139,72</b>	<b>9 084 438,89</b>
<b>DETTES</b>		<b>1 015 374,22</b>	<b>736 395,31</b>
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	31 081,61	27 664,89
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		116 374,53	146 704,54
Acomptes reçus sur commandes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		11 600,00	25 527,50
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		359 891,04	156 600,94
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		169 164,21	131 053,25
Dettes au titre de la sécurité sociale		220 931,25	184 914,58
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		106 331,58	63 929,62
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		<b>7 700,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>11 143 604,09</u></b>	<b><u>11 068 196,93</u></b>

**AUTISME Luxembourg A.s.b.l.**  
R.C.S. Luxembourg F 5176  
**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**  
au 31 décembre 2018

<b>COMPTE DE PROFITS ET PERTES</b>	<b>Notes</b>	<b>2018 EUR</b>	<b>2017 EUR</b>
Chiffre d'affaires net	7	3 412 520,67	3 078 154,09
Autres produits d'exploitation	8	5 628 076,20	4 766 582,43
Variations de stock de produits finis		7 469,70	6 859,86
Dotations aux amortissements sur subventions d'investissement	5	318 064,66	327 728,50
Matières premières et consommables et autres charges externes			
- Consommations de matières premières		(584 709,76)	(527 852,55)
- autres charges externes		(508 144,61)	(499 276,42)
Frais de personnel			
- Salaires et traitements	9	(6 813 925,78)	(5 948 932,36)
- Charges sociales couvrant les salaires et traitements		(1 007 921,67)	(886 889,57)
Corrections de valeur			
- Sur immobilisations corporelles	3	(370 989,17)	(370 563,91)
Autres charges d'exploitation		(21 333,67)	(43 435,12)
Autres intérêts et produits assimilés		928,29	1 816,11
Intérêts et charges assimilées		(4 154,71)	(3 693,66)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	10	(1 852,73)	(1 908,38)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>54 027,42</b>	<b>(101 410,98)</b>

## **NOTE 1- GENERALITES**

AUTISME Luxembourg A.s.b.l. est une association sans but lucratif de droit luxembourgeois qui a pour objet la fondation, le développement et la gestion de toutes œuvres préventives et curatives, de centres éducatifs et de foyers pour enfants, adolescents et adultes autistiques ainsi que la recherche de l'intégration continue à tous les niveaux des sujets qui lui sont confiés. Le siège social de l'association se situe à Beckerich.

Aucune obligation ne lui est faite quant à la présentation de ses comptes annuels. L'association est exempte de tous impôts sur le résultat.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 6 juin 2003, l'association a été reconnue d'utilité publique par publication d'un arrêté Grand-Ducal.

## **NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION**

### *Principes généraux*

L'association tient sa comptabilité en Euro (EUR).

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration et présentés ci-après.

- *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire. Les taux pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

- *Stock de consommables, marchandises et produits finis*

Le stock de consommables et marchandises est évalué au prix d'acquisition. Le stock de produits finis est évalué à la valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût de revient. Cette correction de valeur n'est pas maintenue lorsque la raison qui l'a motivée a cessé d'exister.

- *Créances, disponibilités et dettes*

Les créances, avoirs en banques et encaisse et dettes sont évalués à leur valeur nominale. Des corrections de valeurs sont constatées si la valeur estimée de la créance est inférieure à sa valeur nominale.

- *Subventions d'investissement en capital*

Les subventions d'investissement en capital sont constituées de subsides reçus en relation avec les immobilisations corporelles et sont portées dans les fonds propres au passif du bilan.

Elles sont amorties au même rythme que l'immobilisation qu'elles ont contribué à financer.

- *Chiffre d'affaires net*

Le chiffre d'affaires net est composé de :

- recettes réalisées par l'association pour diverses prestations telles que des ventes de boissons ou produits alimentaires. Ces recettes sont générées lorsque la vente est réalisée.
- dons reçus afin de soutenir les activités courantes mais également certains projets définis. Ces dons sont reconnus en comptabilité lors de l'encaissement.
- revenus reçus de la part de la Caisse Nationale de Santé pour les prestations que l'association réalise et qui entrent dans le cadre de l'assurance dépendance. Ces revenus sont enregistrés sur base des documents obtenus de la Caisse Nationale de Santé ou d'estimations fondées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

- *Autres produits d'exploitation*

Les autres produits d'exploitation sont composés principalement de subventions, participations reçues de la part de différents ministères et non directement liées à des immobilisations.

Ces subventions et participations sont enregistrées sur base de documents obtenus de la part des ministères concernés ou d'estimations fondées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

AUTISME Luxembourg A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F 5176

ANNEXE

Exercice au 31 décembre 2018

-suite-

**NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2018 EUR	2017 EUR
Valeurs brutes au début de l'exercice	12 458 075,90	12 336 894,62
Entrées au cours de l'exercice	124 714,27	148 788,96
Sorties au cours de l'exercice	<u>(35 590,15)</u>	<u>(27 607,68)</u>
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	12 547 200,02	12 458 075,90
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(2 633 018,66)	(2 286 841,55)
Dotations de l'exercice	(370 989,17)	(370 563,91)
Reprises de l'exercice	<u>35 590,15</u>	<u>24 386,80</u>
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	<u>(2 968 417,68)</u>	<u>(2 633 018,66)</u>
<b>Valeur nette à la fin de l'exercice</b>	<b><u>9 578 782,34</u></b>	<b><u>9 825 057,24</u></b>

**NOTE 4 - FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES**

	2018 EUR	2017 EUR
Fonds associatifs constitués du 29.09.1981 (date de constitution) au 31.12.1999	78 247,67	78 247,67
Résultats reportés au 1 <sup>er</sup> janvier	1 169 115,06	1 270 526,03
Bénéfice (Perte) de l'exercice	54 027,42	(101 410,98)
	<b><u>1 301 390,15</u></b>	<b><u>1 247 362,72</u></b>

Les comptes de l'exercice 2017 et l'affectation de son résultat, ont été approuvés par l'Assemblée Générale des membres du 26 avril 2018.

**AUTISME Luxembourg A.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg F 5176

**ANNEXE**

Exercice au 31 décembre 2018

-suite-

**NOTE 5 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Valeurs brutes au début de l'exercice	11 374 835,11	11 251 050,38
Entrées au cours de l'exercice	52 765,49	123 784,73
Sorties au cours de l'exercice	<u>(15 825,00)</u>	<u>(0,00)</u>
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	11 411 775,60	11 374 835,11
Amortissements cumulés au début de l'exercice	(2 290 396,22)	(1 962 667,72)
Dotations de l'exercice	(318 064,66)	(327 728,50)
Reprises de l'exercice	<u>15 825,00</u>	<u>0,00</u>
<b>Amortissements cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b><u>(2 592 635,88)</u></b>	<b><u>(2 290 396,22)</u></b>
<b>Valeur nette à la fin de l'exercice</b>	<b><u>8 819 139,72</u></b>	<b><u>9 084 438,89</u></b>

**NOTE 6 - DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

En juin 2013, un emprunt d'une durée de 10 ans a été contracté pour financer la partie non prise en charge par le Ministère de la Famille de l'acquisition d'une maison à Boxhorn à hauteur de EUR 300 000,00 portant intérêt au taux de 1,8%. Au 31 décembre 2018, la dette s'élève à EUR 147 456,14 (dont EUR 116 374,53 supérieur à un an).

**NOTE 7 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Recettes diverses (boissons, alimentation,...)	470 039	432 488
Dons, fonds dédiés	138 020	130 570
Revenus issus des prestations directement liées à l'assurance dépendance	2 138 881	1 950 235
Diverses participations reçues	665 581	564 861
	<u>3 412 521</u>	<u>3 078 154</u>

**AUTISME Luxembourg A.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg F 5176

**ANNEXE**

Exercice au 31 décembre 2018

-suite-

**NOTE 8 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ce poste est composé principalement de subventions et participations enregistrées sur base de documents obtenus de la part des ministères concernés ou de provisions basées sur les informations les plus pertinentes dont dispose l'association.

Ces subventions, participations représentent un montant total d'EUR 5 606 497,86 (2017 : EUR 4 728 375,35).

Les autres montants inclus dans les autres produits d'exploitation concernent des produits sur exercices antérieurs pour un montant d'EUR 18 159,54 et des plus-values réalisées sur cession d'immobilisation pour un montant d'EUR 3 418,80.

**NOTE 9 - PERSONNEL**

Nombre des membres du personnel employé en équivalent temps plein au 31/12/2018 :

	2018	2017
Salariés	89	88
Membres du personnel autistique	57,50	51
	<u>146,50</u>	<u>139</u>

La masse salariale brute est décomposée comme suit :

	2018	2017
Employés encadrés		
Brut encadré	1 393 289,22	1 218 670,56
Cotisations patronales encadrés	209 132,72	183 775,51
Remboursement mutualité des encadrés	(55 286,26)	(40 127,01)
<b>S/total encadrés</b>	<b>1 547 135,68</b>	<b>1 362 319,06</b>
Employés encadrants		
Brut encadrant (incl. 13e mois et prime unique)	5 670 022,47	4 918 044,22
Cotisations patronales des encadrants	827 560,27	725 131,60
Remboursement mutualité des encadrants	(214 537,80)	(164 610,25)
Remboursement Adem, Congés formation	(10 131,43)	(56 782,70)
Remboursement charges sociales des encadrants		
<b>S/total des encadrants</b>	<b>6 272 913,51</b>	<b>5 421 782,87</b>
Variation provision pour congé non pris et heures sup.	1 798,26	51 720,00
	<u>7 821 847,45</u>	<u>6 835 821,93</u>

**AUTISME Luxembourg A.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg F 5176

**ANNEXE**

Exercice au 31 décembre 2018

-suite-

#### **NOTE 10 - AUTRES IMPÔTS**

Ce poste représente principalement les taxes sur véhicules automoteurs dues pour l'année 2018 et des taxes communales dues au cours de cette même période.

#### **NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

La maison acquise à Boxhorn est hypothéquée pour le prêt bancaire d'un montant principal d'EUR 300 000,00 dont le solde au 31/12/2018 est d'EUR 147 456,14 (2017 : EUR 177 384,38)

L'association a également donné une caution d'EUR 4 500 et une garantie bancaire d'EUR 4 500 pour des locations.

# Take Away

## Menu du jour, Sandwichs

Sur commande : canapés - mini-sandwichs  
pains surprises - service traiteur - catering



Autres produits artisanaux de nos ateliers :  
confitures, pavés de fruits, objets en céramique et matériaux recyclés



En savoir plus?  
Visitez notre site internet [www.autisme.lu](http://www.autisme.lu)



**Autisme Luxembourg a.s.b.l.**  
Tél.: 266 233 49 (commande)

# Autisme Luxembourg a.s.b.l.

Centre Roger Thelen

1, rue Jos Seyler

L- 8522 Beckerich

Tél.: (+352) 266 233 - 1

Fax: (+352) 266 233 - 33

administration@autisme.lu

Ouvert : 8h-12h / 13h-17h

[www.autisme.lu](http://www.autisme.lu)

- Back-Office 266 233 54
- Céramique 265 503 92 (116, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette)
- Confiserie 266 233 50
- Couture 266 233 45
- Cuisine 266 233 49
- Jardinage 266 233 44
- Imprimerie 266 233 42
- Info-Média 266 233 61
- Papier 266 233 43

- TAKE AWAY à Beckerich : 266 233 49 du lundi au vendredi
  - Plat du jour à emporter
  - Consultation du menu : [www.autisme.lu](http://www.autisme.lu)
  - Sandwichs à la carte
  - Catering sur commande



autisme.lu

